

Mis à jour le 09/01/2018

CODE STAGE : Z242

## **Décret Anti Endommagement – Concepteurs de Projets - Préparer et passer l'examen QCM nécessaire à l'obtention d'une Attestation de Compétence (AIPR)**

### **Population concernée par le stage**

Les « Concepteurs », personnels du responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les DT, d'analyser leur réponse, de procéder ou faire procéder à des Investigations Complémentaires et au marquage piquetage des réseaux et d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux.

### **Pré-requis**

Avoir pris connaissance des textes officiels suivants :

- le décret relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » (décret Anti Endommagement) du 5 octobre 2011,
- les arrêtés et les annexes associées,
- le guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux ».

### **Objectifs de la formation**

Assurer la mission d'un « Concepteur », responsable de projet, titulaire d'une Autorisation réglementaire d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Intention : préparer le candidat « Concepteur » à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence, puis ultérieurement une AIPR.

### **Capacités développées**

Estimer l'importance du processus et analyser les éléments de réponse à une DT.

Adapter un projet et constituer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Décrire le processus de la DICT pour contrôler sa bonne mise en œuvre par l'exécutant.

Décrire la mise en œuvre par l'entreprise exécutante des obligations prévues par la réglementation notamment en cas d'incidents.

Associer les exigences du « Guide Technique », des Normes et du Décret Anti Endommagement au Questionnaire QCM dédié aux Concepteurs.

## **Contenu du stage**

En lien avec la compréhension du processus de la DT, les notions de « déclaration », d'étude de plan, de conception projet en fonction de la nature des réseaux.

Les DCE et les clauses spécifiques associées au DAE à intégrer dans les marchés.

L'application de la réglementation et de la procédure DICT, la gestion des données des réponses aux DICT par l'exécutant.

En termes de Sécurité, les actions à mettre en œuvre par le personnel des entreprises exécutantes en cas d'imprévu.

L'entraînement et la préparation à l'examen par QCM (les questions prioritaires).

Le passage de l'examen QCM Concepteur en fin de session.

## **Positionnement dans un cursus de professionnalisation**

Sans objet

## **Moyens Pédagogiques**

Salle de formation équipée de moyens pédagogiques

## **Evaluation**

Chaque stagiaire à l'aide des résultats obtenus au test QCM passé en fin de session, prévu pour les Concepteurs. (Conformément à la réglementation, en fonction du résultat au test de QCM, une « Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux » (modèle réglementaire) est adressée à posteriori au stagiaire et à son employeur)

## **Durée du stage**

7 Heures réparties sur 1 jours